

Malakoff, le 26 novembre 2013

**Décision n° 59/2013 chargeant un agent de l'intérim des fonctions de directeur-adjoint
du centre EPIDE de Doullens**

Le directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu l'article R. 3414-18 du code de la défense ;
Vu la décision n° 44/2013 portant suspension de fonction d'un agent,

Décide :

Art. 1^{er} - M. Pierre Guillaume est chargé de l'intérim des fonctions de directeur-adjoint du centre EPIDE de Doullens, à compter du 2 décembre 2013.

Art. 2 - Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'établissement.

CHARLES de BATZ de TRENQUELLÉON

